

HYDROENERGY & SUSTAINABILITY HydroES 2019

What future for Hydropower in France & in Europe?

ENSE³ Grenoble, 29-30 janvier 2019

Veillez compléter et retourner ce bulletin d'inscription à la/ **to be completed and returned to SOCIETE HYDROTECHNIQUE DE FRANCE**
25 rue des Favorites - F- 75015 PARIS
Tél. 33 (0)1.42.50.91.03 - Fax 33 (0)1.42.50.59.83
Mail : n.sheibani@shf-hydro.org

Ce congrès entre dans le cadre de la formation professionnelle continue : N° de formateur : 11 75 02902 75

Nom/Name : _____ Prénom/First Name : _____

Société/Company : _____

Adresse/Address : _____

Code postal/Postal code : _____ Ville/City : _____

Pays/Country : _____ Tél/Phone : _____ Fax : _____

Mail : _____ Fonction/Function: _____

Droits d'inscription/Registration fees (euros) (T.V.A. 20.00 % incluse)
Incluant actes, repas.et pauses/Including Lunches, Proceedings and Coffee breaks

	avant/before 18/12	après/after 18/12
<input type="radio"/> Normal/General	400,00	500,00
<input type="radio"/> Adhérents, intervenants, Universitaires <i>SHF members, speakers, Academics</i>	300,00	400,00
<input type="radio"/> Etudiants (sur justificatif) <i>tarif unique / Students (card holders)</i>	140,00	240,00
<input type="radio"/> Recueil seul (TVA incluse) / <i>Proceedings only</i> + <i>frais d'expédition/Postage</i>		40,00 5,00

RESERVATION OBLIGATOIRE DES DEJEUNERS :

cocher les déjeuners/lunches

29/01

30/01

Règlement/Payment

- par chèque libellé à l'ordre de la SHF (by check to SHF)
- par virement bancaire à HSBC PARIS VAUGIRARD 30056-00073-00735402180-23 en indiquant «le n° de facture»/(by bank transfer IBAN FR76 3005 6000 7300 7354 0218 023 – BIC : CCFRFRPP-)
- paiement en ligne/ payment by Credit Card www.shf-hydro.org

Une facture sera adressée à chaque participant. Elle tiendra lieu de confirmation d'inscription / An invoice would be sent to each participant as the confirmation of the registration.

Je souhaite (valable pour l'Europe uniquement)/ **European participants only**) :

Une convention de formation

L'accès des participants est subordonné à l'établissement préalable du présent bulletin accompagné du paiement ou d'un bon de commande administratif.

Toute annulation pour quelque raison que ce soit (et par écrit uniquement) avant le **15 janvier** donnera lieu à l'annulation des frais d'inscription, sous déduction d'une franchise de 60 € pour frais de dossier. **Le prix total du congrès sera exigible après cette date.** Les remplacements sont admis à tout moment. (**Deadline for cancellations: January 15th.** Full payment of colloquium fees is requested after this date. (Replacements are admitted.)

Cachet de la Société, date et signature

Renseignements complémentaires : <http://www.shf-hydro.org>

« Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de la manifestation concernée. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information et de prospection concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la SHF. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant»

